



DEMANDE DE BREVET EUROPEEN


 Numéro de dépôt: 89420074.0


 Int. Cl. 4: **A 47 G 7/04**
A 47 H 27/00


 Date de dépôt: 27.02.89


 Priorité: 22.03.88 FR 8804464


 Date de publication de la demande:
 27.09.89 Bulletin 89/39


 Etats contractants désignés:
 AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE


 Demandeur: **Lahu, Pierre**
3 Route de Geilles
F-01100 Oyonnax (FR)


 Inventeur: **Lahu, Pierre**
3 Route de Geilles
F-01100 Oyonnax (FR)


 Mandataire: **Bratel, Gérard et al**
Cabinet GERMAIN & MAUREAU B.P. 3011
F-69392 Lyon Cédex 03 (FR)

Support de jardinière pour balcon.


 Ce support (3), réalisé en matière synthétique, permet l'accrochage d'une jardinière (1) à la main courante (4) d'une balustrade de balcon (2).

Le corps principal (5) du support (3) comprend un montant (9), pourvu à sa partie inférieure d'une console (10) supportant le poids de la jardinière (1). A sa partie supérieure, le montant (9) est pourvu de deux bras horizontaux superposés (11,12), reliés entre eux par une barrette verticale (6) amovible et réglable en position. La main courante (4) est ainsi enlacée par la partie supérieure du montant (9), les deux bras (11,12) et la barrette (6), avec possibilité de réglage en fonction de la largeur (D) de la main courante (4).

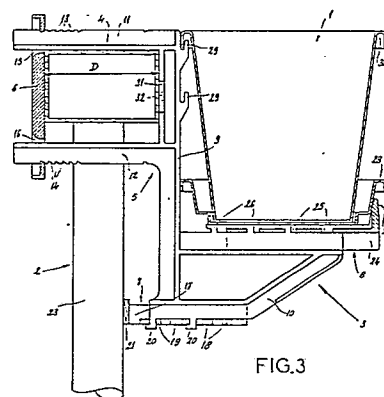


FIG.3

Description

Support de jardinière pour balcon

La présente invention concerne un support de jardinière pour balcon.

Une jardinière se présente comme un bac ou réceptacle analogue de forme allongée, dans lequel on fait pousser des fleurs ou autres plantes ornementales, et qu'on utilise soit à l'intérieur d'un appartement, soit sur un balcon ou une terrasse. Dans le cas d'une jardinière pour balcon, auquel s'intéresse l'invention, la jardinière est placée contre la balustrade du balcon, et elle se trouve accrochée à la main courante.

L'accrochage d'une jardinière pour balcon à une main courante de balustrade est réalisé, habituellement, par des dispositifs métalliques, notamment en fer. Ces dispositifs de fixation s'oxydent et se ternissent, en raison de leur exposition à l'air extérieur et aux intempéries. Par ailleurs, les dispositifs métalliques actuels nécessitent des organes tels que vis et écrous, pour une fixation réglable et démontable.

La présente invention vise à éliminer ces inconvénients, en fournissant un support de jardinière pour balcon qui est d'utilisation simple, ne nécessitant ni vis ni écrous, tout en étant facilement adaptable à diverses dimensions de mains courantes et de jardinières pour assurer dans tous les cas une fixation stable, et qui est réalisable dans une matière dont la qualité et l'aspect ne se dégradent pas dans le temps.

A cet effet, le support de jardinière pour balcon, objet de l'invention, est réalisé en matière synthétique et comporte, essentiellement, un montant sensiblement vertical pourvu, vers sa partie inférieure, d'une console tournée vers l'avant et prévue pour supporter le poids de la jardinière, et vers sa partie supérieure, de deux bras superposés solidaires du montant, sensiblement horizontaux et tournés vers l'arrière, qui sont aptes à être reliés entre eux par une barrette verticale amovible et réglable en position à une distance plus ou moins grande du montant, de telle sorte que la partie supérieure du montant, les deux bras et la barrette puissent enlacer la main courante d'une balustrade de balcon.

Ainsi est réalisé un support de jardinière, qui s'accroche facilement et de façon sûre à une balustrade en enlaçant la main courante de celle-ci, le réglage de position de la barrette permettant l'adaptation à diverses largeurs de mains courantes. Avantagement, les deux bras horizontaux présentent des faces crantées, et la barrette verticale est percée de deux ouvertures prévues pour être traversées respectivement par les deux bras, les bords de ces ouvertures s'accrochant sur les crans des bras correspondants. Le nombre et le pas de ces crans déterminent les possibilités de réglage de position de la barrette.

De préférence, le support de jardinière objet de l'invention comprend encore, vers sa partie inférieure, une réglette sensiblement horizontale et tournée vers l'arrière, qui est montée réglable en

position dans le sens avant-arrière par rapport au montant, et qui comporte, à son extrémité arrière, un taquet prévu pour prendre appui contre la balustrade. Grâce à cette réglette pourvue d'un taquet, le support est toujours maintenu d'aplomb. Pour la tenue et le réglage de position de la réglette, on peut prévoir une série d'ouvertures réparties sur la longueur de cette réglette, tandis que le montant comporte, à son extrémité inférieure, au moins deux crochets de retenue prévus pour être engagés dans certaines ouvertures, convenablement choisies, de la réglette. Le taquet solidaire de cette réglette possède, avantageusement, une face d'appui dont la dimension horizontale, mesurée transversalement à la réglette, est supérieure à l'intervalle séparant habituellement les barreaux d'une balustrade de balcon, ce qui donne la certitude que, dans le cas d'une balustrade à barreaudage, le taquet prendra toujours appui contre au moins un barreau.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la console porte une butée mobile, réglable en position dans le sens avant-arrière, et prévue pour retenir la partie avant de la jardinière, tout en permettant un réglage du support en fonction de la largeur de la jardinière. Cette butée peut être portée par une réglette horizontale pourvue d'une série d'ouvertures réparties sur sa longueur, tandis que la console comporte au moins deux crochets de retenue prévus pour être engagés dans certaines ouvertures, convenablement choisies, de cette réglette.

Le montant peut encore comporter sur sa face avant, et à différents niveaux, des crochets prévus pour la retenue de la partie arrière de la jardinière, dans le cas d'une jardinière pourvue d'un rebord à son sommet. Les hauteurs des jardinières étant normalisées, il sera facile de prévoir ces derniers crochets à des hauteurs convenables, par rapport au niveau de la console.

Dans sa forme de réalisation la plus complète, le support de jardinière objet de l'invention se compose seulement de quatre pièces distinctes, à savoir : une première pièce, ou corps principal, constituée par le montant, la console et les deux bras - une deuxième pièce constituée par la barrette - une troisième pièce constituée par la réglette comportant le taquet d'appui - une quatrième pièce constituée par la butée solidaire d'une autre réglette. Ces quatre pièces sont réalisables en matière synthétique moulée, avec toutes leurs particularités telles que crochets et ouvertures diverses. La matière choisie procure l'élasticité nécessaire notamment pour l'accrochage de la barrette sur les crans des deux bras, et cette matière conserve sa qualité et son aspect d'origine pendant une durée pouvant être très longue.

De toute façon, l'invention sera mieux comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce support de jardinière pour balcon :

Figure 1 est une vue d'ensemble en perspective d'une jardinière pour balcon fixée au moyen de deux supports conformes à la présente invention ;

Figure 2 est une vue en perspective éclatée d'un support conforme à l'invention ;

Figure 3 est une vue de côté, avec coupes partielles, du support de figure 2 représenté accroché à une balustrade de balcon ;

Figure 4 est une vue en plan par dessus de la réglette comportant le taquet d'appui, représentée seule.

Comme le montre la figure 1, l'invention concerne d'une façon générale l'accrochage d'une jardinière 1, ayant la forme d'un bac allongé, à une balustrade de balcon 2. La fixation de la jardinière 1 est assurée au moyen de deux supports 3, qui se fixent à la main courante 4 de la balustrade 2 et qui soutiennent cette jardinière 1. L'objet précis de l'invention est constitué par le support 3, représenté plus en détail aux figures 2 et 3.

Ce support 3 de jardinière pour balcon se compose de quatre pièces en matière synthétique moulée, à savoir : un corps principal 5, une barrette 6, une première réglette 7 et une seconde réglette 8, ces quatre pièces se distinguant clairement sur la figure 2.

Le corps principal 5 comprend un montant 9, sensiblement vertical. Vers sa partie inférieure, le montant 9 est pourvu d'une console 10 tournée vers l'avant. Vers sa partie supérieure, le même montant 9 est pourvu de deux bras superposés 11 et 12, sensiblement horizontaux qui sont tournés vers l'arrière.

Les deux bras 11 et 12, solidaires du montant 9, présentent des faces crantées situées en correspondance. Plus particulièrement, le bras supérieur 11 possède des crans 13 sur sa face supérieure, tandis que le bras inférieur 12 possède des crans 14 sur sa face inférieure.

La barrette 6, disposée verticalement, est percée de deux ouvertures 15 et 16, ayant une forme en "T" correspondant aux profils des deux bras 11 et 12. Les ouvertures 15 et 16 de la barrette 6 sont ainsi prévues pour être traversées respectivement par les deux bras 11 et 12, les bords de ces ouvertures 15 et 16 venant s'accrocher sur les crans respectifs 13 et 14 des bras 11 et 12. On comprend que ces crans 13 et 14 permettent de régler la position de la barrette 6, qui peut être placée ainsi à une distance plus ou moins grande D du montant 9.

Dans l'utilisation du support 3, comme le montre notamment la figure 3, les deux bras 11 et 12 sont engagés respectivement au-dessus et au-dessous de la main courante 4 de la balustrade 2, avant mise en place de la barrette 6. Ensuite, la barrette 6 est engagée sur les deux bras 11 et 12, pour relier ces deux bras en enlaçant la main courante 4, le réglage de position de cette barrette 6 permettant d'adapter le support 3 à la largeur de la main courante 4.

La première réglette 7, représentée seule sur la figure 4, comporte deux ailes verticales parallèles 17 reliées entre elles par des ponts de matière 18, délimitant une série d'ouvertures 19 réparties sur la longueur de cette réglette 7. Deux crochets de

retenue 20, formés à l'extrémité inférieure du montant 9, sont prévus pour être engagés dans deux ouvertures 19 choisies de la réglette 7. Ainsi, la réglette 7 est maintenue horizontalement sous le corps principal 5, sa position étant réglable dans le sens avant-arrière.

A son extrémité arrière, la première réglette 7 comporte un taquet 21, s'étendant transversalement à cette réglette 7. Des renforts triangulaires 22 relient les parties latérales du taquet 21 aux deux ailes 17 de la réglette 7. Ce taquet 21 est prévu pour prendre appui contre la balustrade 2, et plus particulièrement contre au moins un barreau 23 de la balustrade 2. A cet effet, la longueur L de la face d'appui du taquet 21 est choisie supérieure à l'intervalle qui sépare, habituellement, les barreaux 23 d'une telle balustrade de balcon 2.

Par le choix des deux ouvertures 19 dans lesquelles sont engagés les crochets 20, on règle la position de la barrette 7 et du taquet d'appui 21, afin de maintenir toujours l'aplomb du support 3.

La seconde barrette 8 présente elle aussi, entre deux ailes verticales parallèles 24, une série d'ouvertures 25 réparties sur la longueur de cette barrette 8. La console 10 est pourvue, sur sa face supérieure, de trois crochets de retenue 26 prévus pour être engagés dans des ouvertures 25 choisies de la réglette 8. Ainsi, la réglette 8 est maintenue horizontalement sur la console 10, sa position étant réglable dans le sens avant-arrière.

A son extrémité avant, la seconde réglette 8 porte une butée 27, prévue pour retenir soit directement la partie avant de la jardinière 1, soit le bord avant d'une sorte de soucoupe 28 sur laquelle repose la jardinière 1 -voir figures 1 et 3. On comprend que le réglage de la réglette 8 permet d'adapter le support 3 à diverses largeurs de la jardinière 1 et/ou de la soucoupe 28.

Le montant 9 comporte aussi, sur sa face avant et à différents niveaux, des crochets 29 tournés vers le haut, et prévus pour la retenue de la partie arrière de la jardinière 1. Comme le montre la figure 3, l'un des crochets 29, situé à hauteur convenable, est engagé sous le rebord supérieur 30 de la jardinière 1.

Dans la forme de réalisation représentée au dessin, le montant 9 présente encore, vers sa partie supérieure, une zone élargie 31 formant une sorte de plaquette, dans laquelle sont ménagés deux trous 32. Ces dispositions complémentaires permettent de fixer le support 3 directement contre une paroi verticale, telle qu'un mur ou une cloison, après avoir enlevé les parties, notamment les deux bras 11 et 12, situées en arrière du montant 9. Dans ce cas, le support 3 s'utilise évidemment sans la barrette 6 et sans la première réglette 7.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de ce support de jardinière pour balcon qui a été décrite ci-dessus, à titre d'exemple ; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation et d'application respectant le même principe.

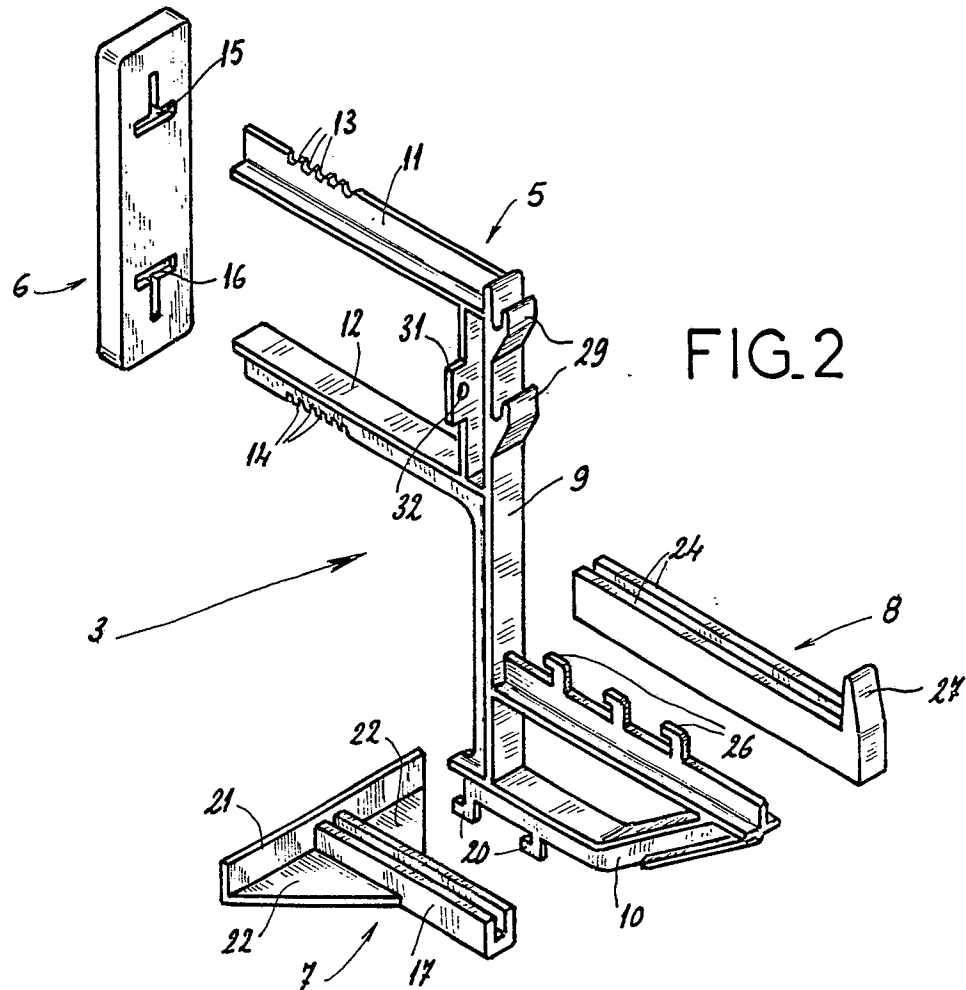
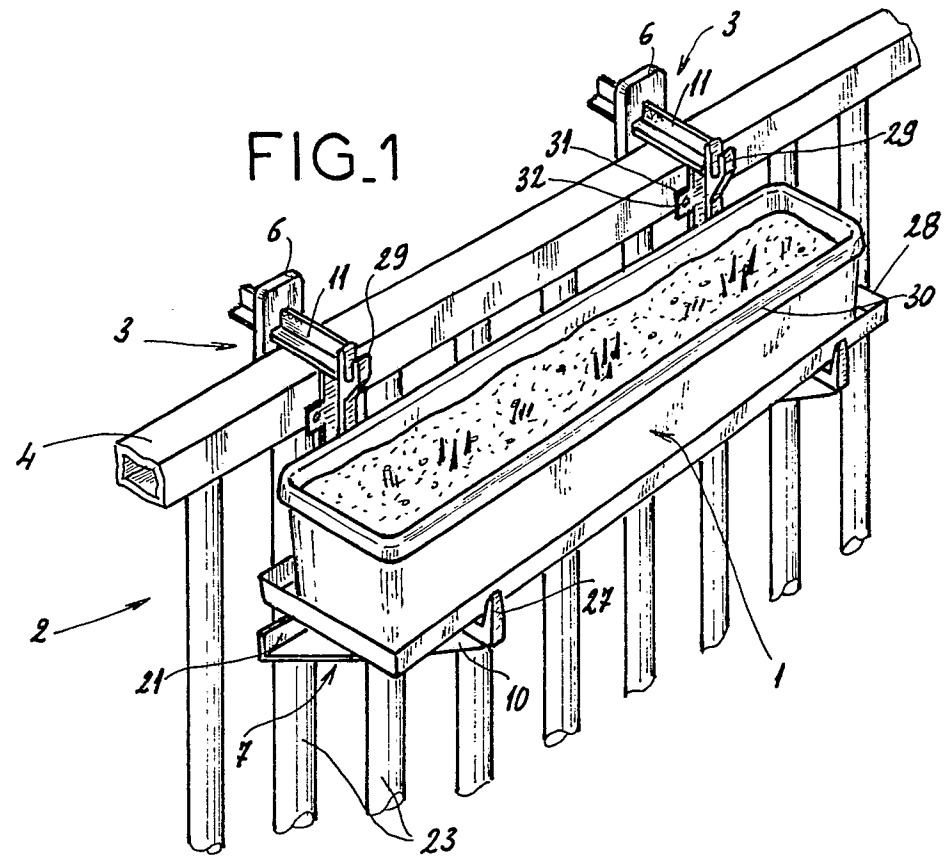
Revendications

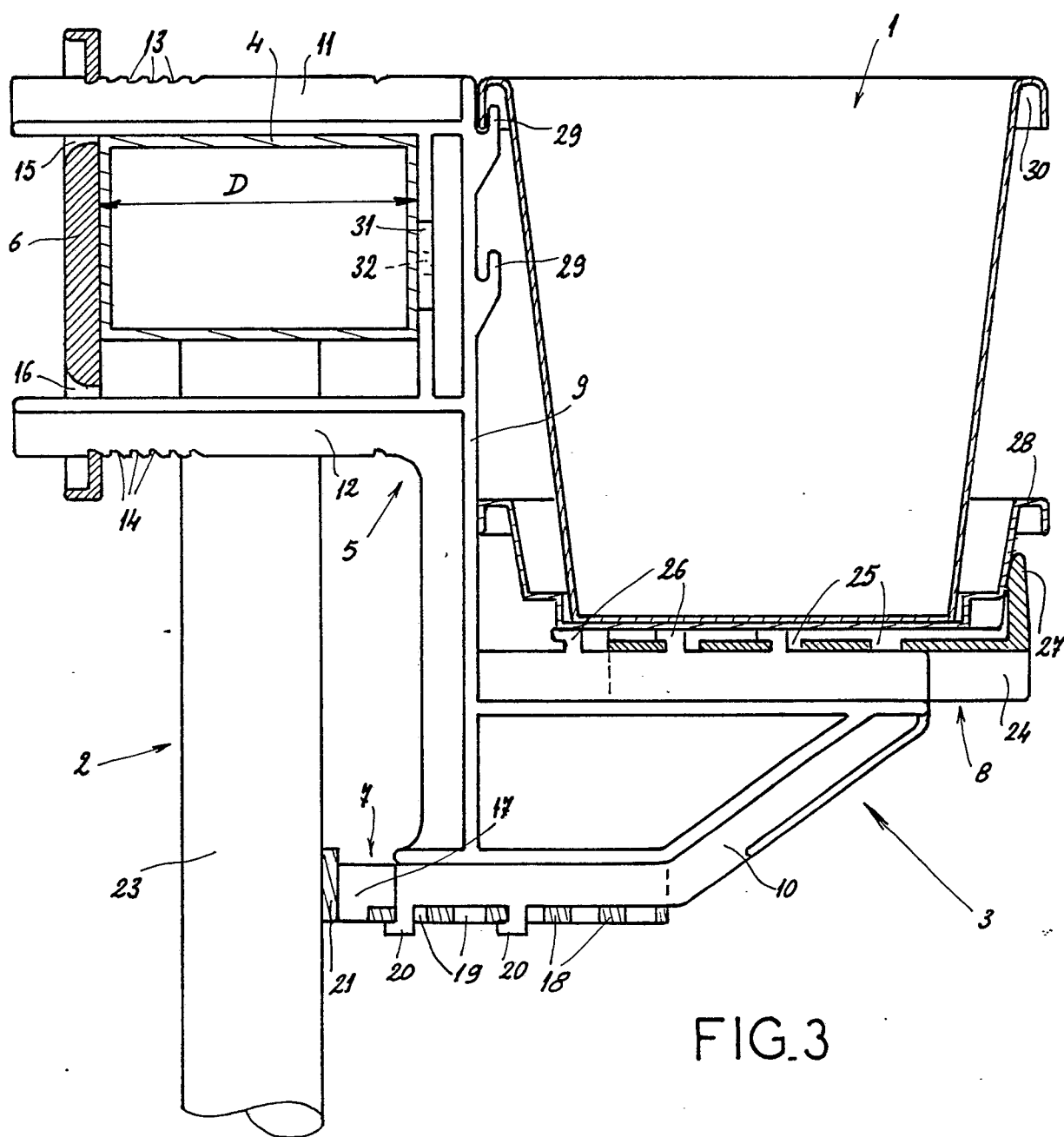
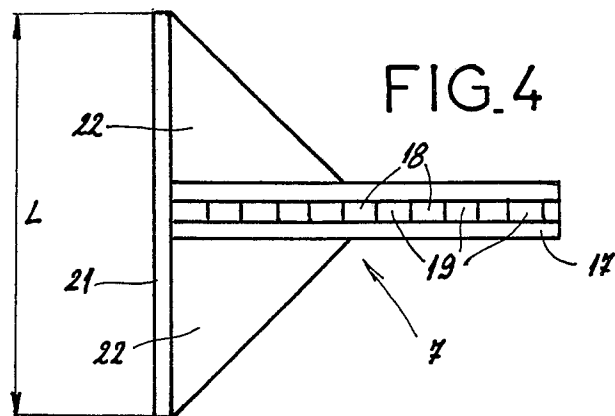
1. Support de jardinière pour balcon, caracté-
risé en ce qu'il est réalisé en matière synthéti-
que et en ce qu'il comporte, essentiellement, un
montant (9) sensiblement vertical pourvu, vers
sa partie inférieure, d'une console (10) tournée
vers l'avant et prévue pour supporter le poids de
la jardinière (1), et vers sa partie supérieure,
de deux bras superposés (11,12) solidaires du
montant (9), sensiblement horizontaux et
tournés vers l'arrière, qui sont aptes à être
reliés entre eux par une barrette verticale (6)
amovible et réglable en position à une distance
plus ou moins grande (D) du montant (9), de
telle sorte que la partie supérieure du montant
(9), les deux bras (11,12) et la barrette (6)
puissent enlacer la main courante (4) d'une
balustrade de balcon (2). 5
2. Support de jardinière pour balcon selon la
revendication 1, caractérisé en ce que les deux
bras horizontaux (11,12) présentent des faces
crantées (13,14), et en ce que la barrette
verticale (6) est percée de deux ouvertures
(15,16) prévues pour être traversées respecti-
vement par les deux bras, les bords de ces
ouvertures (15,16) s'accrochant sur les crans
(13,14) des bras correspondants (11,12). 10
3. Support de jardinière pour balcon selon la
revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il
comprend encore, vers sa partie inférieure, une
réglette (7) sensiblement horizontale et tournée
vers l'arrière, qui est montée réglable en
position dans le sens avant-arrière par rapport
au montant (9), et qui comporte, à son
extrémité arrière, un taquet (21) prévu pour
prendre appui contre la balustrade (2). 15
4. Support de jardinière pour balcon selon la
revendication 3, caractérisé en ce qu'est pré-
vue, pour le réglage de position de la réglette
(7), une série d'ouvertures (19) réparties sur la
longueur de cette réglette (7), tandis que le
montant (9) comporte, à son extrémité infé-
rieure, au moins deux crochets de retenue (20),
prévus pour être engagés dans certaines
ouvertures (19), convenablement choisies, de
la réglette (7). 20
5. Support de jardinière pour balcon selon la
revendication 3 ou 4, caractérisé en ce que le
taquet (21) solidaire de ladite réglette (7)
possède une face d'appui dont la dimension
horizontale (L), mesurée transversalement à la
réglette (7), est supérieure à l'intervalle sépa-
rant habituellement les barreaux (23) d'une
balustrade de balcon (2). 25
6. Support de jardinière pour balcon selon
l'une quelconque des revendications 1 à 5,
caractérisé en ce que la console (10) porte une
butée avant mobile (27), réglable en position
dans le sens avant-arrière, et prévue pour
retenir la partie avant de la jardinière (1), tout en
permettant un réglage du support (3) en
fonction de la largeur de la jardinière (1). 30

7. Support de jardinière pour balcon selon la
revendication 6, caractérisé en ce que la butée
avant (27) est portée par une réglette horizon-
tale (8) pourvue d'une série d'ouvertures (25)
réparties sur sa longueur, tandis que la console
(10) comporte au moins deux crochets de
retenue (26) prévus pour être engagés dans
certaines ouvertures (25), convenablement
choisies, de cette réglette (8).

8. Support de jardinière pour balcon selon
l'une quelconque des revendications 1 à 7,
caractérisé en ce que le montant (9) comporte
sur sa face avant, et à différents niveaux, des
crochets (29) prévus pour la retenue de la partie
arrière de la jardinière (1) dans le cas d'une
jardinière pourvue d'un rebord (30) à son
sommet.

9. Support de jardinière pour balcon selon
l'une quelconque des revendications 1 à 8,
caractérisé en ce que le montant (9) présente
encore des trous (32) pour une fixation du
support (3) contre une paroi verticale, après
enlèvement des parties, notamment des deux
bras (11,12), situées en arrière du montant (9).







EP 89 42 0074

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	FR-A-2520218 (MANUFACTURE PROVENCALE DE MATIERES PLASTIQUES SA.) * le document en entier * ----	1, 3, 5, 9	A47G7/04 A47H27/00
A	DE-A-3506407 (ALFER-ALUMINIUM FERTIGBAU GmbH.) * figure 1 * ----	1, 3, 6	
A	GB-A-2188533 (BEAMISH) * figure 1 * -----	1, 2	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A47G A47H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 22 JUIN 1989	Examineur BEUGELING G. L. H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande I : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			